

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2019

Présent-e-s

Bureau :	CORNUZ	Eric	Ve	Président
	GROGNUZ	Fabien	PLR	1 ^{er} vice-président
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	2 ^e vice-président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} secrétaire
	SQUILLACI	Nicola	PDC	2 ^e secrétaire (dès 19h08)
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseiller-ère-s :	AMATO	Maurice	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BROCARD	Eric	PS
	CLERC	Tobias	DC
	DIMOPOULOS	Elisa	PS
	DUMALLE	Marcel	Ve
	FABRE	Michel	PS
	FALVO	Francesco	PDC
	GERSON	Moïse	PLR
	GIRARDET	Myriam	MCG
	HARTMANN	Esther	Ve
	HAYES	Sasá	UDC
	HEINIGER	Claire	Ve
	ISWALA	Placide	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MURCIANO	Claudine	Ve
	PACHOUD	Stéphane	MCG
	SERRANO	Philippe	PLR
	TREMBLET	Laurent	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve
	WULLSCHLEGER	Corinne	MCG

Excusé-e-s :	BOCCARD	Yolande	PDC
	DELUERMOZ	Cosima	PDC
	GAETANINO	Marco	Hors parti
	HUBERT	Emile	UDC
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG
	WRZOSOWSKI	Gregor	PLR

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	DC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*

PDC *Parti démocrate-chrétien*

PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*

UDC *Union démocratique du centre*

Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

7. Délibération n° 2019-23a destinée à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'399'300.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC)
8. Délibération n° 2019-21a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
9. Délibération n° 2019-20a relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC)
10. Délibération n° 2019-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC).
11. Délibération n° 2019-22a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'253'050.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances élargie** (T. Clerc, DC)
12. Pétition n° X-2019-01a - esplanade des Récréations. **Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc** (F. Grognuz, LR).
13. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).
14. Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (M. Girardet, MCG).
15. Annonces de projets.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

* * *

M. Cornuz, président, ouvre la séance à 18h35 en annonçant la reprise du Conseil municipal suspendu la veille à 23h05. Il procède aux salutations d'usage et excuse l'absence de MM. Hubert, Wrzosowski, Lustenberger, Gaetanino et Gerson, et de Mme Deluermoz. Il excuse également les retards de Mmes Bocard et Dimopoulos ainsi que de M. Squillaci.

Mme Hayes voudrait que l'on ait une pensée pour M. Eric Magnin, qui a perdu la vie il y a 20 ans exactement à Mategnin, dans l'exercice de sa fonction de garde-frontière.

M. Cornuz remercie de cette attention qui aura touché le cœur des familles d'Eric Magnin, disparu beaucoup trop tôt. Ses pensées vont particulièrement à sa fille.

* * *

7. Délibération n° 2019-23a destinée à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'399'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC)
8. Délibération n° 2019-21a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
9. Délibération n° 2019-20a relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC)
10. Délibération n° 2019-19a relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC).
11. Délibération n° 2019-22a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'253'050.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2019 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances élargie (T. Clerc, DC)

M. Cornuz reprend l'examen des amendements liés aux ressources humaines (le traitement des amendements précédents est mentionné dans le procès-verbal du 19 novembre 2019, ndlr).

En l'absence momentanée de M. Squillaci, il donne lecture des amendements et ouvre les débats à leur sujet.

Amendement n° 10 (PLR, UDC, MCG): suppression du complément de poste de responsable restauration au TFM, pour CHF 25'612.-

M. Grognuz fait part de la position des trois groupes à l'origine des amendements :

"Une question intéressante à se poser au sujet de ce poste: est-ce que le fait de fournir une prestation de buvette est une prestation publique qui nécessite d'avoir des employés communaux? Est-ce que l'augmentation de la population meyrinoise a un impact sur cette buvette ? La réponse est clairement non, sachant qu'à peine 25% de Meyrinois fréquent ce théâtre. Rappelons aussi au passage

que le théâtre compte déjà un restaurateur qui contribue aux finances de notre Commune par le versement de son loyer. Est-ce que cette prestation pourrait être fournie par un privé qui assumerait lui-même les risques ? Bien sûr que oui. Elle nous coûterait moins cher et permettrait d'offrir des prestations de qualité, voire même supérieures, aux spectateurs du théâtre qui, rappelons-le, sont bien souvent des gens qui ne vivent pas dans notre commune."

Mme Leuenberger explique que le Conseil administratif propose ce complément de poste à 20% pour la seconde année consécutive afin de régulariser la situation en termes d'heures supplémentaires et de vacances non prises à hauteur de 380 heures par année – soit un temps de travail de 20% – qui se produit depuis trois ans. Ce volume de travail est en corrélation avec les activités du Forum, qui en plus de la saison théâtrale, accueille plus d'une cinquantaine de manifestations associatives, municipales ou privées, qui demandent un taux de travail effectif du responsable restauration de 80% alors que son taux d'emploi est de 60%. A la question de la pertinence d'une buvette associée à la fonction de restaurateur, Mme Leuenberger répond en rappelant la suggestion émise par les groupes à l'origine de cet amendement, que ce collaborateur s'occupe de la buvette de Meyrin-les-Bains sur son temps de travail.

Mme Heiniger témoigne qu'elle croise maints Meyrinois au théâtre, mais, en effet, peut-être pas les personnes présentes dans cet hémicycle. Ils sont, soit dit en passant, de plus en plus nombreux à dîner au TFM, dont la restauration fait "de plus en plus fureur" et non plus à la pizzeria voisine dont la qualité des prestations a baissé en même temps que ses prix ont augmenté. Elle ne comprend pas pourquoi on s'acharne dans cette assemblée à attaquer la culture qui, au contraire de la finance, "enrichit tout le monde".

Mme Girardet demande ce qu'il adviendra de ce poste de responsable de restauration lorsque le Forum Meyrin sera en travaux. Pour le reste, elle estime qu'un service de restauration est compatible avec une buvette.

Mme Leuenberger explique qu'en cas de suppression du complément de poste, la prestation devra être réduite, notamment lorsque le théâtre est mis à disposition des associations ou des services communaux. Il faudra alors faire appel à des traiteurs externes, ce qui ne permettra aucune économie. Il est trop tôt pour prévoir avec certitude ce qu'il adviendra de ce poste durant les travaux du Forum, mais on sait au moins que la réorganisation temporaire des activités du Forum sera "multisites". Le responsable restauration en sera d'autant plus sollicité.

Il n'y a plus de demande de parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est **refusé par 15 non et 9 oui**.

Amendements n° 11 et 12 (PLR) : transformation en CDD des postes en CDI de comptable 1 et comptable 2 au service des finances

M. Cornuz souligne que le budget n'est pas affecté par cet amendement.

Le débat est ouvert.

M. Boccard explique qu'après l'énorme travail du service des finances autour de MCH2, le besoin en ressources n'est peut-être plus avéré. Un CDD permettrait de faire le point dans deux ans et, au besoin, transformer ce CDD en CDI.

M. Devaud indique que la demande de ce poste en CDI repose sur un besoin avéré. Le service des finances est sous-doté depuis longtemps. Avec la croissance démographique attendue sur les prochaines années, l'activité du service ne va pas diminuer. Ce poste permettrait de maintenir la prestation du service en atténuant la surcharge de travail. Il faut aussi être conscient qu'un CDD ne permet pas d'attirer le personnel qualifié nécessaire. Le service des finances nécessite donc bien les deux postes en CDI demandés dans le cadre de ce budget.

M. Cornuz suggère de voter sur les deux amendements à la fois.

Soumis au vote des conseillers municipaux, les deux **amendements** sont **refusés par 19 non et 6 oui**.

Amendement n° 13 (PLR) : transformation en CDD sur deux ans du poste en CDI de responsable de projets en génie civil pour le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie

M. Boccard dit qu'il s'est déjà exprimé hier soir sur ce poste.

M. Tschudi rappelle qu'un engagement par CDD est destiné à fournir des ressources humaines à des projets finis dans le temps, comme dans le cadre du quartier des Vergers. Aujourd'hui, le service de l'urbanisme nécessite des ressources supplémentaires en génie civil pour accompagner les travaux d'aménagement des espaces publics (écoparcs, gares, réalisations à Cointrin, etc.). D'ici à cinq ou dix ans, il est toujours possible que les besoins diminuent. Le cas échéant, le Statut du personnel permet de se séparer de ressources devenues redondantes.

M. Boccard demande si, dans l'équipe des Vergers des collaborateurs pourraient être engagées de manière pérenne. **M. Tschudi** répond que les personnes au bénéfice d'un CDD peuvent en effet très bien postuler, dans lequel cas une autre personne serait engagée pour les remplacer dans le cadre du CDD. Dans le cas des personnes engagées pour les Vergers, le fait qu'elles soient connues de l'administration serait à leur avantage.

Personne d'autre ne demande la parole, et l'amendement est mis au vote.

Cet **amendement** est **refusé à 19 non et 6 oui**.

Amendement n° 14 (PLR) : suppression du complément de poste de 20% de régisseur d'événements au service de la culture, pour CHF 23'422

M. Gerson rappelle qu'un poste similaire à 50% a été voté il y a deux ans. Ce nouveau complément n'apparaît donc pas nécessaire.

Mme Leuenberger n'a pas souvenir qu'un tel poste ait été voté à 50%. Ce poste existe depuis des années au sein du service de la culture, et fait face à une

situation de surcharge de 20%. Le régisseur est donc payé en heures d'auxiliaire pour assurer la logistique de toutes les animations culturelles au Jardin botanique alpin, à la salle Antoine-Verchère, à l'école des Boudines, etc. Il s'agit de régulariser une situation d'heures supplémentaires chroniques. Ce poste sera même amené à être renforcé lorsque le Forum fonctionnera "hors les murs".

Mis aux voix, l'**amendement est refusé à 21 non et 4 oui.**

Amendement n° 15 : transformation en CDD sur deux ans du poste de gestionnaire RH à 100% proposé en CDI au service des ressources humaines

M. Serrano explique que le PLR s'est penché sur la gestion communale des ressources humaines. Par le poste en question, l'administration propose d'augmenter la dotation du service des ressources humaines à 320%, ce qui est hors normes, avec un ratio d'un gestionnaire RH pour un peu moins de 200 collaborateurs, ce qu'il qualifie d'"extrêmement luxueux", et bien au-delà des normes usuelles, où l'on est plutôt à un poste pour 300 ou 600 collaborateurs. Le PLR perçoit en réalité le besoin d'un profil très pointu pour des solutions informatiques qui contribueraient à alléger la charge de gestion "manuelle" des dossiers RH. On comprend par ailleurs que ce poste RH est justifié par des besoins "projets" limités dans le temps.

Mme Leuenberger constate que les explications données en commission n'ont pas été comprises; elle les redonnera donc ici. Une dotation de 320% de gestionnaire RH n'est pas "un luxe" mais permet d'adapter les ressources aux besoins en gestion des dossiers des collaborateurs dont le nombre a fortement augmenté ces dernières années. Dans les grandes entreprises, les gestionnaires ne gèrent pas les salaires en direct. A Meyrin, les gestionnaires RH gèrent en direct les salaires de plus de 700 personnes, avec une quarantaine de métiers différents, ce qui est rare dans le secteur privé. La gestion RH ne s'envisage pas en mode projet; c'est une activité constante. En revanche, huit projets doivent en effet être développés pour mettre à niveau des outils liés aux grands processus RH (recrutement, suivi, entretien de collaboration, etc.). La ressource demandée nécessite d'être pérenne pour instaurer une gestion efficace des services et tenir à jour ces outils. Elle est absolument nécessaire pour sortir d'une situation de non-conformité liée à une gestion réactive, sans capacité d'anticipation.

M. Devaud confirme le besoin de cette ressource pour régulariser le temps de travail de l'ensemble du service. Elle est "absolument nécessaire"; on ne parle pas ici de confort. Il demande de noter au passage que des assises sont prévues pour redéfinir la mission du service informatique de l'Association des communes genevoises (SIACG) et les nouveaux logiciels sous sa gestion.

M. Serrano confirme que les explications du Conseil administratif ne sont toujours pas claires, et que c'est le devoir du Conseil municipal de sonder le Conseil administratif sur ce point. La proposition du PLR, portant sur un CDD, semble acceptable en regard du besoin exprimé.

Mme Leuenberger comprend et accepte en effet d'entendre une opinion, même si le Conseil administratif ne la partage pas. Elle répète que la gestion RH n'est pas un projet. L'hémicycle doit aussi entendre ce besoin exprimé.

(Arrivée de M. Squillaci à 19h08.)

M. Iswala estime qu'une évaluation des besoins par le Conseil administratif a eu lieu, et que les postes demandés ne visent qu'à maintenir les prestations et préserver les acquis. Selon lui, il ne reste donc qu'"à dire amen".

Personne d'autre ne demande la parole.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 20 non, 4 oui et 1 abstention.

Amendement n° 16 (PLR, UDC): suppression du poste d'assistante communication à 50% au TFM pour 48'105.-

M. Grognoz exprime sa position:

"Le Conseil administratif explique le besoin de ce poste par la volonté d'utiliser moins de communications conventionnelles – affiches, distributions de brochures, flyers – pour axer la communication sur les réseaux sociaux. Certains d'entre nous ont pu constater que la campagne d'affichage ainsi que les brochures de notre théâtre municipal s'affichent dans toutes les rues de Genève et même outre-Versoir.

Je vous ai fait une petite comparaison; j'avais du temps à tuer dans le train.

Actuellement, sur Instagram, le TFM compte 1'242 abonnés et pour chaque post réalisé, le nombre de *likes* se monte entre 13 et 27. Pour continuer la comparaison – et vous savez comme j'aime les *benchmarks* – j'ai comparé avec d'autres théâtres : Grand Théâtre 9'200 abonnés, Théâtre de Carouge 1'784 , Théâtre de Vidy 5'160. Sur facebook: TFM 6'000 abonnés, Théâtre de Carouge 7'800, Grand Théâtre 21'000, Vidy 11'000. Twitter: TFM 327 abonnés, Théâtre de Carouge 752, Grand Théâtre 2'900, Vidy 2'716.

Je me suis arrêté là sur la comparaison, n'étant pas encore assez *in* pour posséder un compte Snapchat.

Je comprends que le TFM souhaite cibler un public un peu plus jeune en voulant renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, ce qui est louable. Il serait intéressant d'établir une corrélation entre la présence sur les réseaux sociaux et la fréquentation par un public plus jeune. Et je ne pense pas que cela a un impact.

Nous vous avons accordé une stagiaire en communication qui est en partie chargée de la présence sur les réseaux sociaux.

Toute cette petite explication pour se demander ce que recherche le TFM avec ce poste d'assistant de communication. Je constate qu'il y a encore beaucoup de travail. Il serait plus efficient de faire appel à une agence de communication spécialisée dans la promotion culturelle plutôt que d'engager un fonctionnaire qui sera vite dépassé par les nouvelles évolutions dans le domaine du marketing culturel."

Mme Leuenberger indique que cette demande est la cinquième consécutive concernant ce poste. L'activité de communication au sein du TFM est en situation de surcharge chronique. Les chiffres évoqués par M. Grognuz le prouvent de manière éclatante : la concurrence existe, et le TFM doit redoubler d'efforts pour se démarquer dans sa communication. Le poste vise à régulariser la situation actuelle et renforcer la présence du TFM, qui offre de belles prestations, sur les réseaux sociaux de plus en plus fréquentés et notamment par des jeunes, sans recourir aux prestations très onéreuses de bureaux de communication. Le Conseil administratif est convaincu que ce complément est nécessaire.

Personne d'autre ne demande la parole.

Mis au vote, cet **amendement** est **refusé par 14 non, 11 oui et 1 abstention**.

Amendement n° 17 (MCG) : suppression du poste de travailleur en action communautaire pour CHF 145'745.-

Mme Girardet exprime la position du MCG :

"Si nous ne remettons pas en cause le poste d'intendant social, qui permettra de dégager du temps et de s'occuper des tâches d'intendance afin de répondre aux sollicitations de certains habitants, nous ne sommes par contre pas convaincus parce poste de travailleur social en action communautaire, poste à 100% d'un coût de CHF 145'745.-, charges sociales incluses.

Il nous semble préférable d'attendre que le nouveau poste d'intendant social, un ASE (diplômé d'un CFC) déploie ses premiers effets, et qu'éventuellement ce poste soit voté l'année prochaine.

L'intendant social est aussi capable de travailler au sein de la Maison citoyenne et de s'occuper de la salle informatique. Tâche qui l'année passée était assurée par un civiliste.

Par ailleurs, le taux d'activité de 100% nous interpelle. Il est rare, dans le milieu du travail social, de trouver des taux d'activités aussi importants. Il est plutôt d'usage d'avoir des temps d'activité à temps partiel.

Le Conseil administratif argumente sur le fait que ce poste de travail servirait à désamorcer les conflits dans certains quartiers de notre commune, entre voisins. Notre commune compte déjà un travailleur sociale hors mur (TSHM) qui s'occupe de créer du lien dans les quartiers et faire de la prévention de conflit.

Nous savons également que certaines communautés religieuses assurent aussi des présences dans le quartier afin de désamorcer les conflits.

De plus, en se référant à la fréquentation de la Maison citoyenne, selon les chiffres donnés dans le Compte rendu administratif et financier (CRAF), on constate que 247 personnes ont fréquenté les nouveaux locaux du centre Gilbert.

On est en droit se demander si un tel poste correspond réellement aux besoins de la population.

L'année dernière, la majorité du Conseil municipal a décidé de renforcer les postes de la Maison citoyenne en accordant deux travailleurs sociaux de plus afin de développer des projets de vie de quartier. Nous pensons que les renforts accordés l'année dernière sont largement suffisants."

Mme Leuenberger perçoit ici une confusion. Les TSHM sont engagés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) et ont des missions d'insertion très spécifiques dans le cadre de la politique jeunesse, sur le terrain et à Transit, mais sans lien avec les présentes demandes de postes. Le Conseil administratif aurait voulu exprimer cette demande il y a deux ans déjà mais y avait renoncé suivant le principe de précaution.

Sans ces postes, la capacité de l'administration de faire face à la situation serait gravement atteinte. Un assistant socio-éducatif (ASE), au bénéfice d'un CFC, serait à même de décharger un travailleur social en action communautaire pour la logistique de la Maison citoyenne, l'accueil et l'organisation des activités et d'animations du lieu. Le Conseil administratif estime que ce n'est pas au civiliste d'assumer des tâches à la Maison citoyenne pour lesquelles il n'est pas formé. Un travailleur social en action communautaire est formé dans une école supérieure de type universitaire et vise à favoriser l'émergence d'initiatives et d'activités, accompagner les projets d'habitants, et assurer un travail de veille et de régulation des rapports de voisinage.

Aujourd'hui le Conseil administratif souhaite, avec ces postes, anticiper et répondre aux problématiques émergentes de précarité et d'isolement social aux Champs-Fréchets, à Gilbert centre, à la Golette, à Meyrin-Village et à Cointrin, mais aussi favoriser la convivialité et la qualité de vie, intégrer les bonnes pratiques acquises aux Vergers et les diffuser dans les autres quartiers.

A Meyrin, le 0,6 ETP de travailleur en action sociale communautaire voté l'an dernier portait cet effectif à 1 ETP, qui est nettement inférieur aux effectifs de Vernier (2,9 ETP pour 35'000 habitants), Lancy (3,6 ETP pour 32'000 habitants) ou Yverdon-les-Bains (3 ETP pour 25'000 habitants). Chacune de ces communes jouit aussi de bénévoles de quartiers qui travaillent en synergie avec les travailleurs sociaux en action communautaire.

M. Grognuz indique que le PLR soutiendra l'amendement, et remercie Mme Girardet de sa présentation. Il regrette que cette année il n'ait pu visiter la Maison citoyenne, et, comme il aime les benchmarks, il précise aussi qu'Yverdon compte 30'000 et non pas 25'000 habitants.

Il n'y a pas d'autre demande de parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est **refusé par 15 non et 11 oui**.

Amendement n° 18 (PLR) : transformation en CDD sur deux ans du poste de technicien support informatique proposé à 100% en CDI au secrétariat général.

M. Serrano indique que le PLR retire son amendement pour "gagner du temps".

M. Cornuz annonce que le traitement des amendements demandant des suppressions de charges est maintenant terminé. Il propose de traiter maintenant les amendements qui placent le budget en déficit.

Amendement n° 19 (PLR) : poste de chef de projet RH en CDD de trois ans pour CHF 175'000 & amendement n° 20 (PLR) : un poste de secrétaire général adjoint en CDI pour CHF 195'000

M. Serrano indique que ces demandes de postes se présentent comme la contrepartie des propositions de suppression de postes, notamment celui de gestionnaire RH. Le PLR décide de les retirer, les postes qu'il voulait voir supprimer ne l'ayant pas été.

M. Cornuz prend note.

Amendement n° 21 (Verts) : passer de 75% à 100% d'énergie Vitale Vert pour CHF 50'000

M. Dumalle retire son amendement au nom de son groupe. Il regrette ceci, mais peut affirmer avec joie que les Verts pourront approuver le budget, qui sera passé "sans douleur notable".

Amendement n° 22 (M. Frauchiger) : paiement de jetons de présence pour les caucus pour un montant estimé de CHF 50'000.-, charges comprises

M. Frauchiger retire son amendement pour protéger l'équilibre du budget.

Amendement n° 23 (M. Squillaci) : augmentation de la subvention aux personnes physiques pour l'achat d'un abonnement TPG à CHF 200, destiné aux jeunes élèves hors commune pour CHF 24'000.-.

M. Cornuz explique que ce montant ne mettrait pas le budget en déficit. Il demande si M. Squillaci maintient son amendement.

M. Squillaci confirme. Cet amendement se destine aux jeunes qui doivent se déplacer dans d'autres cycles, que ce soit pour le sport ou les études, ou suite à un placement forcé. Ce montant permettrait de financer 120 subventions.

Le débat est ouvert.

M. Amato annonce que les Verts trouvent cet amendement sympathique mais s'interrogent sur la diminution drastique du budget demandé, de CHF 120'000.- à CHF 24'000.-, ceci d'un "coup de baguette magique". Il suggère plutôt que M. Squillaci présente une délibération en janvier ou décembre pour permettre aux subventions d'être octroyées à la prochaine rentrée de septembre, avec une précision sur les destinataires (âge des élèves) et le nombre de subventions individuelles.

M. Serrano agréé que les règles d'octroi doivent être affinées. Le PLR soutiendra la proposition de M. Squillaci, mais dans une forme qui permette une évaluation plus précise. Il propose donc de surseoir à cet amendement, tout en soulignant l'engagement du PLR à soutenir cette démarche, à l'instar des Verts.

M. Fabre souligne que la gauche soutiendra également cette proposition.

M. Squillaci avait en effet proposé un montant de CHF 120'000.- pour 600 abonnements, mais ne souhaitait pas déséquilibrer le budget. Il a toutefois promis à une maman résidant aux Champs-Frêchets et dans le désarroi face aux coûts induits par l'achat d'un abonnement qu'il présenterait cette demande. Il demande le vote nominal, ce en quoi il est suivi par trois ou quatre personnes.

Mme Girardet souligne la pertinence de l'initiative, mais suit ses préopinants et se prononce au nom du MCG en faveur de la présentation d'une délibération avec un projet précisé.

M. Serrano constate que M. Squillaci place le Conseil municipal devant une certaine urgence, et demande de débloquer une enveloppe aujourd'hui et prévoir une délibération en 2020. Il comprend donc que la question est aujourd'hui de doter le budget de 120 subventions.

Mme Hartmann est perplexe devant cette démarche. Elle constate une "situation générale" qui demande à certains élèves de se rendre au cycle des Coudriers, et une volonté de pousser certains jeunes à prendre de bonnes habitudes en empruntant les transports publics. Il y a ensuite la situation individuelle de cette "pauvre maman dans le désarroi car son enfant doit aller aux Coudriers". Or, l'amendement demandé n'offre aucune garantie que cette dame reçoive en effet la subvention attendue. On ne sait pas si son revenu déterminant lui donne accès à des aides, ou si elle en bénéficie déjà. Si sa situation est aussi précaire que le dit M. Squillaci, il faudrait plutôt la diriger vers les services sociaux. Le rôle du politique est "d'aider le bien commun de la population". C'est ensuite au Conseil administratif et aux services communaux de déterminer les règles d'octroi de l'aide. Ce type de démarche placerait chaque conseiller municipal dans une situation délicate où les citoyens pourraient attendre d'eux qu'ils relaient leur demande individuelle au sein de l'hémicycle. Elle enjoint le Conseil municipal à refuser cet amendement et définir une aide plus générale ultérieurement.

M. Squillaci entend bien ces arguments, et estime "qu'il ne sert de rien d'aller dans le mur" pour aider ces quelque seize familles de manière prématurée. Il constate avec satisfaction que les partis sont favorablement disposés à soutenir cette démarche de soutien, dont il faudra préciser les grandes lignes et permettre ainsi à l'administration d'élaborer un règlement. Il en espère donc un traitement rapide – au contraire de ce qui est fait pour les toilettes ! Il retire son amendement et annonce une demande de convocation de commission et/ou le dépôt d'une délibération. (*Applaudissements.*)

M. Cornuz annule donc les demandes de parole sur cet amendement retiré. Comme pour les toilettes, cet amendement ne sera donc pas voté "sur le siège". (*Rires.*)

Mme Leuenberger prend acte, dans l'intervention de M. Squillaci, d'une situation de détresse individuelle. Malheureusement, ce type de situation se multiplie dans un contexte social qui se durcit. Elle encourage les conseillers municipaux qui seraient sollicités dans ce sens, comme elle l'est elle-même très souvent, à diriger les demandes vers la mairie, où elles seront toujours bien accueillies par des professionnels de qualité qui sauront les aiguiller vers les prestations ou institutions adéquates.

M. Cornuz annonce qu'il en a terminé avec les amendements, dont aucun n'a été accepté par une majorité du Conseil municipal. Les délibérations restent donc inchangées et seront mises au vote après la pause.

[Pause entre 19h50 et 20h35].

M. Cornuz invite les prises de position sur les délibérations n° 2019-19a, 2019-20a, 2019-21a, 2019-22a, 2019-23a.

M. Fabre exprime la position du PS de Meyrin-Cointrin :

"En préambule nous souhaitons remercier M. Clerc pour son excellent rapport – drôle de bizutage que de se retrouver avec un rapport sur le budget à réaliser lors de sa première séance de Conseil municipal. Nous voulons également remercier le Conseil administratif pour cet excellent budget. A vous, Messieurs, qui allez voler vers une retraite de la politique active, le parti socialiste de Meyrin-Cointrin souhaite adresser nos plus vifs remerciements pour ce que vous avez fait pour Meyrin. Merci ! Nos remerciements ce soir vont également à l'administration et à tous les chefs de service. Un merci particulier à Mme Favre et son service pour la présentation et l'élaboration du présent budget.

Le chiffre magique de ce budget est 25%. Telle est la croissance de Meyrin en cinq ans. Nous sommes, en 2018, la commune de plus de 10'000 habitants en Suisse avec la plus forte croissance de la population et des emplois. Vous allez me permettre ce trait grossier, mais à quelques pourcents près nous avons 25% de population, d'emplois, de recettes, de charges et d'ETP en plus. Cette croissance ne s'est pas faite sans de considérables efforts fournis par toutes et tous, et l'administration en premier lieu. Nous avons également trouvé dans ce budget les 'armes sociales' pour aider les exclus de cette croissance. Notre fibre sociale est satisfaite.

Tel que sorti du Conseil administratif, le budget 2020 nous a séduit – un budget qui assure la transition vers l'équipe suivante en lui donnant les moyens financiers de mener à bien sa mission. Car il faut le rappeler, la continuité des finances meyrinoises est capitale. Les Conseil administratif et Conseil municipal passent au gré des élections et notre propre élection est juste un épiphénomène dans ce qui devrait nous réunir au-delà de nos querelles politiques : le bien de notre ville, le bien-être de ses citoyennes et citoyens.

Le budget 2020 prévoit 122 millions de charges et de recettes avec un léger excédent et une augmentation de 23,7 ETP. Le tout avec un centime additionnel constant à 44 centimes. Notre dette est totalement maîtrisée. Il est également à noter que les effets négatifs de la RFFA sont inclus dans ce budget. Que dire d'autre que nos finances sont particulièrement saines et vigoureuses ? Le centime additionnel reste attractif, tout en permettant des investissements conséquents et des services publics de pointe. Il est à notre avis important de signaler que notre dynamisme, le bien-être de la population est lié à ce centime. Vouloir l'attaquer dans un futur trop proche serait 'se tirer une balle dans le pied'.

Comment qualifier le processus de l'examen du budget 2020 sans devenir désobligeant ? Peut-être que l'adjectif pathétique est adéquat. Dix séances de commission en mode élargi, deux plénières du municipal, une présentation du budget au municipal précédent, et enfin une commission finances simple pour les amendements alors qu'une double avait été convoquée. A ce propos 'bis repetita et pas placent du tout', cette commission d'amendement semble ne pas être comprise par la plupart des groupes. Se retrouver, comme d'habitude, en plénière

avec des amendements non présentés est affligeant. Si, dans un monde idéal, nous avions tous les amendements à cette commission, nous pourrions peut-être discuter de la pertinence de certains, éviter les amendements qui n'ont rien à faire à cet endroit, éviter ceux qui sont en contradiction totale. En faisant notre travail en amont nous pourrions être largement plus efficaces. Les amendements du style toilettes, abonnement TPG ou Vitale Vert n'ont rien à faire en plénière du budget. Posez des textes, convoquez des commissions et traitons de ce genre de thématiques qui sont fort sympathiques à nos oreilles, là où ça doit être fait.

Tout ça, au final, pour modifier le budget de 0 francs. C'est un vaste gaspillage d'argent public : à la louche CHF 45'000 francs, soit, par exemple, quatre fois les midis de Meyrin-les-Bains. Si ceci doit être mon testament politique dans cette enceinte, le voici : je demande formellement, que dès la prochaine législature, la commission de liaison se penche sur une façon de présenter le budget et les amendements en quatre commissions maximum, et que la plénière n'excède pas deux heures, rapport compris – un peu comme dans toutes les autres communes de ce canton.

Stoppons enfin cette meyrinoiserie !!!

Ce budget 2020 convient parfaitement au groupe socialiste. Nous allons voter favorablement l'ensemble des délibérations, et invitons les autres groupes à faire de même."

Mme Girardet prend la parole pour le MCG :

"En premier lieu, je tiens à remercier M. Clerc pour son excellent rapport ainsi que Mme Sandra de Oliveira qui tout au long de nos soirées de commission s'est prêtée au jeu des questions-réponses avec beaucoup de professionnalisme, de patience et d'humour.

Ce budget 2020 sera le dernier budget qui me sera soumis en tant que conseillère municipale et cheffe de groupe du MCG. Ce budget 2020 est le 24^e puisque mon tout premier budget date de 1995. De mémoire, le montant des recettes du budget 1996 ne devait guère dépasser les 47 millions, soit à peine la moitié des 123 millions annoncés pour ce budget 2020. Je me suis permis ce petit rappel ce soir pour que nous gardions tous en mémoire, la formidable fuite en avant que nos recettes fiscales ont prises. Les charges et les dépenses ont également suivi la même évolution, alors que les excédents s'accumulaient à chaque exercice comptable.

Comparaison n'est pas raison, dit-on. Et pourtant à chaque budget, le Conseil administratif nous présente ses peurs, ses doutes et sa grande prudence, et pour se prémunir contre toute mauvaise surprise, comme à son habitude, affirme vouloir 'assurer les prestations publiques votées et engagées'.

Mais souvenez-vous, le Conseil administratif débute la législature 2015-2020 en augmentant les centimes additionnels contre toute attente, et malgré ses promesses électorales de maîtriser les dépenses.

Les recettes supplémentaires ponctionnées aux contribuables meyrinois s'élèvent à 5 millions depuis le début de la législature. La bonne santé de nos entreprises permet d'envisager une nette augmentation des recettes fiscales (+1,8 million) malgré une baisse de 1,5 million liée à la réforme fiscale des entreprises. Quant

aux impôts des personnes physiques, ils sont également annoncés à la hausse de 27% (+ 12.5 millions).

Dans ce contexte de prospérité, le Conseil administratif préfère augmenter les charges générales du budget de fonctionnement, engager du personnel, augmenter ses indemnités et amortir la dette, à baisser les impôts.

Jusqu'à quand la classe moyenne va-t-elle devoir passer à la caisse ? Après avoir subi une grave augmentation de ses primes maladies, les contribuables meyrinois seront encore pressés comme un citron par les augmentations des impôts communaux encaissés pour une somme supplémentaire de 5 millions depuis 2016.

Alors pour faire passer la pilule, le Conseil administratif nous parle de son programme de législature 2015-2020 ! Il nous tranquillise avec de belles paroles parlant de 'soutien aux vulnérables', cherchant même à nous convaincre de son interventionnisme dans l'économie de marché 'privilégiant les circuits économiques courts, les acteurs économiques locaux, les achats responsables, avec une gestion responsable et prévisionnelle des moyens budgétaires et humains'.

Alors forcément, cette politique interventionniste qui est sensée réguler les lois du marché comporte un coût qu'il est difficile d'évaluer précisément, tant il est flou et imprécis. Il s'apparente d'ailleurs à du clientélisme électoral.

L'augmentation des dépenses, comme celle des recettes, est chaque fois justifiée par l'augmentation de la population (+5'000 habitants) et par le souhait de maintenir les prestations de l'administration leur meilleur niveau. Ainsi de nouveaux engagements de 23.7 ETP sont proposés. Le MCG s'opposera à certains nouveaux postes qu'il a jugés superflus et injustifiés.

La commune de Meyrin encaisse des recettes pour un montant de 123 millions. Le Conseil administratif jugeant que cette manne doit être dépensée, gonfle les charges du personnel, se sert au passage pour augmenter ses indemnités et ajuste le tout pour rendre un budget équilibré.

Moralité : la classe moyenne voit son pouvoir d'achat diminuer, ses impôts augmenter et ses économies fondre comme neige au soleil.

Le MCG n'est pas tout à fait satisfait du projet de budget qui lui est soumis ce soir même s'il est équilibré. Il regrette que les budgets des dicastères n'aient pas été présentés en présence des chefs de services. Il est toujours désagréable de sentir que de nouveaux postes sont proposés sans que des justifications précises ne soient démontrées.

Ainsi, le MCG annonce la liberté de vote tout en insistant sur le bon sens qui devrait habiter toutes nos décisions."

Mme Hayes s'exprime au nom de l'UDC :

"Le budget 2020 a retenu toute notre attention. Nous remercions Mme de Oliveira et son service pour le travail fourni pour nous présenter un budget bien détaillé et très visible.

Nous remercions également le Conseil administratif, qui s'investit beaucoup pour nous présenter un budget équilibré qui a permis de ne pas augmenter le centime additionnel, qui est resté à 44 centimes.

Nous avons remarqué que dans les recettes, il y a les droits de superficie provenant des bâtiments du quartier des Vergers pour un montant dépassant les 2 millions.

Nous avons un budget de CHF 122'971'140.- pour les charges et pour les recettes de CHF 122'991'546.-, ce qui donne une différence en notre faveur de CHF 20'406.- (montants avant modifications).

Dans le budget, on a intégré les demandes de postes RH pour 2020 qui représentent environ CHF 2'800'000.-.

Donc voilà où nos recettes vont être absorbées, et donnent un budget sans bénéfice conséquent.

Nous avons de ce fait examiné les postes RH et avons procédé à des amendements, car il faut arrêter cette hémorragie salariale qui dure depuis des années et qui vient gonfler le nombre exorbitant des employés communaux. Si la commune a augmenté la population d'environ 3'000 habitants, une telle augmentation de postes de travail ne se justifie pas.

Hélas, le bloc de gauche majoritaire a bloqué tous les amendements, les nôtres et ceux de la droite. Mais en démocratie on n'a qu'à accepter, sans commentaires ni propos mal placés.

Nous sommes les gardiens des deniers publics et un contrôle sérieux du budget est le premier des rôles auxquels nous, conseillers élus par le peuple, devons répondre.

Ce budget est le dernier de cette législature, et peut être pour beaucoup d'entre nous également, entre autres pour deux conseillers administratifs, qui vont prendre une retraite de politique municipale bien méritée, et qu'on trouvera en train de se promener le long des routes meyrinoises.

Ceci dit, nous voterons favorablement le budget."

M. Tremblet donne la position du PDC :

"Ce projet de budget, dit 'de transmission' par le Conseil administratif arrive comme un point final à la stratégie que ce dernier a mis en place durant toute cette législature.

Une législature durant laquelle, rappelons-le, la population a augmenté de 23% et des infrastructures importantes ont vu le jour, en particulier bien entendu dans le quartier des Vergers, mais pas uniquement. Les charges communales ont augmenté durant cette période de 5 ans de 28% et les recettes de 27%, et cela, sans augmenter le centime additionnel.

Le PDC Meyrin-Cointrin a cru en cette stratégie voulue par le Conseil administratif de mettre à niveau les prestations offertes à la population croissante, d'une part, et de prendre en compte dans ses estimations de recettes l'arrivée de ces nouveaux habitants et de ces nouveaux emplois d'autre part. Cette stratégie s'avère gagnante, et il est donc tout à fait naturel que cette année encore, nous accordions à nouveau notre vote positif à ce projet de budget 2020.

Un projet qui dote l'administration des ressources nécessaires qui lui manquaient encore, mais qui je pense arrive ainsi à compléter de manière pérenne la dotation de certains services. Nous espérons ainsi pouvoir aider à résorber ce solde

d'heures supplémentaires et de vacances non prises impensables dans une administration telle que la nôtre. Nous attendons en tous les cas en retour un contrôle plus serré et une politique adéquate en la matière afin que cette situation ne perdure pas.

Nous saluons également l'option présentée par les deux membres sortants du Conseil administratif de revoir les indemnités qui leur sont allouées, afin qu'elles représentent un peu plus la réalité de leur engagement, quand bien même elles restent bien en-dessous. L'engagement au quotidien d'un membre de l'Exécutif a bien évolué ces dernières années. Alors qu'il y a une petite dizaine d'années encore, on pouvait effectivement penser garder une activité à 50% en parallèle à son mandat, force est de constater, de par la complexité des dossiers dans lesquels ils doivent s'impliquer, de par l'élargissement du 'paquebot' qu'ils ont à diriger, de par le nombre important de réunions *extra muros*, il devient aujourd'hui impossible de garder le rythme 50-50 sans mettre en péril sa santé. Et ceci, sans tenir compte du fait qu'il est également de plus en plus difficile d'obtenir d'un employeur qu'il accepte de baisser le temps de travail de son collaborateur pour qu'il puisse exercer son mandat politique. Dès lors, il nous semble correct d'avoir fait cette proposition d'augmenter de 50% l'indemnité qui leur est versée pour permettre à une palette plus large de candidats, et pas uniquement à des fonctionnaires ou à des indépendants, de mettre leur expérience et leurs capacités à disposition de la collectivité.

Notre ligne est claire : nous nous engageons dans la continuité pour permettre à notre commune de faire face à ses développements démographiques et urbanistiques, pour maintenir une fiscalité équilibrée en 2020 et dans les années futures, et en finalité, pour continuer d'offrir aux Meyrinoises et aux Meyrinois des prestations de qualité.

Avant de terminer, je souhaite remercier l'ensemble de l'administration mais en particulier Mme la Secrétaire générale adjointe et cheffe des finances, et toute son équipe pour l'énorme travail fourni pour nous mettre à disposition des documents complets, riches en commentaires et qui, malgré leur complexité, nous ont permis de prendre connaissance de tous les chiffres et faits importants qui nous permettent, ce soir, d'accepter ce projet de budget.

Sans vouloir verser dans l'autocongratulation, il remercie pour son rapport son collègue M. Clerc, qui a bien réussi son bizutage."

M. Boccard prend la parole au nom du PLR :

"Tout d'abord, merci à M. Clerc pour son excellent rapport. Merci à l'administration et à Mme Favre de Oliveira pour sa présentation et ses explications, et surtout pour sa patience.

Comme chaque année à l'approche des fêtes, le Conseil administratif nous a présenté son budget, qui cette année est 'assez bien ficelé'. Comme à l'accoutumée, le PLR a fait ses devoirs par une étude approfondie des différents postes et nouveautés du budget proposé à notre Conseil.

Nous avons constaté que de nombreux postes ont été demandés par le Conseil administratif au vu de l'augmentation de la population. Nous ne voyons pas encore de mesure de réorganisation de l'administration, de ses processus et de son mode

de fonctionnement, qui pourtant selon nous peut avoir une marge de progression significative.

La poursuite de cette augmentation linéaire est dangereuse, l'augmentation permanente, depuis quatre ans déjà, des charges de personnel augmentent notre budget de façon plus que linéaire.

Ainsi le Conseil administratif crée inlassablement de nouvelles charges incompressibles.

L'avenir radieux et la croissance escomptée dans les projections présentées par le Conseil administratif ne nous semblent pas en corrélation avec les nuages noirs que nous pouvons voir poindre à l'horizon, tels que suppression de la taxe professionnelle pour 14 millions, soit plus de 7 centimes additionnel.

Notre exposition financière et la bonne santé de nos entreprises de la zone industrielle nous exposent donc fortement aux fluctuations de l'économie mondiale.

Les recettes fiscales pourraient fondre 'comme neige au soleil', et ce sont bien les habitants qui devront éponger la facture, et ce serait surtout la classe moyenne qui serait à nouveau sollicitée.

De plus, l'imposition au lieu de domicile mettrait Meyrin en situation délicate vu le nombre de places de travail sur la commune. Même s'il y avait une péréquation financière cantonale, elle ne mettrait pas à l'abri d'une augmentation des impôts.

Nous avons remarqué que les recettes en relation avec les droits de superficie du quartier des Vergers, soit environ CHF 2'250'000.-, ont été directement absorbées par de nouvelles charges de personnel.

Le refus de la création d'une réserve conjoncturelle dédiée aux futurs grands projets démontre bien que chaque côté de cette hémicycle à sa propre perception du monde. D'un côté, les cigales avec leur farandole de besoins, d'événements, d'animation, le tout lié à la sauce du mieux-vivre-ensemble, ou encore à la recette du laboratoire. De l'autre, nettement moins sexy je vous le concède, les fourmis qui tendent à préserver un juste équilibre entre le coût du fonctionnement de l'administration et la capacité financière afin de pouvoir répondre aux besoins de la population.

On pourrait se poser la question : est-ce l'administration qui est au service de la population de Meyrin, ou la population de Meyrin au service de l'administration au travers de ses impôts ? Les coûts de fonctionnement du personnel représentent près de 47% du budget, soit plus de 57 millions.

Pour le PLR de Meyrin-Cointrin, ce mode de gestion est plus qu'hasardeux, et nous pourrions très rapidement nous retrouver 'un pied en l'air et l'autre sur rien'.

En ce qui concerne la présentation des postes telle qu'elle nous a été faite au travers de ce budget, elle ne nous convient toujours pas. Nous réitérons notre demande d'auditionner les chefs de service au budget et aux comptes. C'est le seul lien direct entre eux et le Conseil municipal. A cet effet, nous demanderons la tenue d'une commission de liaison après l'installation du nouveau Conseil municipal en 2020.

Que dire de l'augmentation de la rétribution des conseillers administratifs ? Comme le dit l'adage, 'on n'est jamais mieux servi que par soi-même'.

Notre vision est différente, la majorité de ce Conseil a choisi l'option d'augmenter les attributions du Conseil administratif, alors que le problème n'est pas celui de la rétribution : Meyrin rétribue ses conseillers administratifs mieux que l'immense majorité des communes genevoises.

Nous avons entendu que les conseillers administratifs se plaignent de longues journées de travail. C'est bien dans ce domaine que nous devons trouver des solutions pour ces prochaines années.

En dotant chaque conseiller administratif d'un chef de cabinet ou secrétaire général adjoint, nous aurions pu trouver le moyen de renforcer l'Exécutif communal tout en préservant le principe de milice qui est la pierre angulaire du système suisse et de la réussite de notre modèle de société. De plus, un taux d'activité à 75% exclut *de facto* l'immense majorité des politiciens, alors qu'un taux de 50% permettrait d'exercer une activité professionnelle annexe. Le monde évolue rapidement, et le fait de s'engager politiquement deviendra un problème important pour se réinsérer professionnellement à la fin du mandat.

Nous verrons donc l'émergence de nouveaux politiciens professionnels avec le risque qu'ils soient plus attachés à garder leur siège d'une manière ou d'une autre, ou de n'avoir comme candidats que des personnes en fin de carrière ou à l'âge de la retraite.

Le PLR appliquera la maxime suivante : 'Servir et ne pas se servir'.

Une rémunération de plus de CHF 155'000.- pour 50% transposée à un 100% correspond à plus de CHF 206'000.-. Cela fait partie des plus hautes rémunérations connues, alors que les compétences et responsabilités prises ne nous semblent absolument pas adaptées.

Le PLR n'acceptera pas le clientélisme et la surenchère incompréhensible. Nous aurions préféré régler le thème de la caisse de pension, qui nous semblait plus prioritaire.

Le PLR n'adhère pas à la vision enthousiaste embrassée par ce Conseil et s'interroge sur la direction que prend notre Commune au travers des décisions de ce soir.

Vous l'aurez compris, le PLR Meyrin-Cointrin refusera ce budget."

M. Amato exprime enfin la position des Verts de Meyrin-Cointrin :

"En préambule, je pourrais reprendre la prise de position des Verts de Meyrin-Cointrin de l'année dernière, remerciant le rapporteur et son travail de synthèse, remerciant l'excellent travail de l'administration et surtout du travail du service des finances et sa responsable, Mme Favre de Oliveira.

Je pourrais reprendre ensuite le paragraphe sur la déception et le mécontentement du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin envers l'attitude de certains groupes politiques durant ces dernières semaines. Tous les groupes politiques s'étaient engagés, à travers leur chef de groupe, à respecter une certaine méthode de travail, afin de permettre à tous de travailler le plus efficacement et intelligemment possible. Hélas, nous sommes forcés de constater que cela n'a pas été respecté. Par conséquent, nous nous sommes retrouvés avec 20 amendements, dont la majorité n'a pas été transmise durant la commission prévue à cet effet. Citons les amendements de l'UDC, les

amendements du MCG, la majorité du PLR, et ceux d'un PDC. Visiblement certains groupes ont du mal à tenir leurs engagements, ou alors font tout pour saboter le travail intelligent.

Bon. Le parallèle avec la prise de position de l'année dernière va s'arrêter là. Citons maintenant les différences.

L'année dernière, les Verts déploraient le budget 2019 se qualifiant de budget d'austérité, tout en comprenant le principe de précaution voulu par le Conseil administratif. Cette année, nous sommes ravis que le Conseil administratif ait eu le courage de présenter un budget prenant en compte l'évolution de notre ville. Ce budget est le dernier d'une législature pas tout à fait ordinaire pour Meyrin. En effet, Meyrin est la ville suisse ayant connu la plus grande augmentation de population ces dernières années. Ceci est évidemment dû à l'écoquartier exemplaire des Vergers, mais aussi aux surélévations pratiquées sur tout le territoire communal. La population a fortement augmenté. L'administration s'est alors retrouvée face à la difficulté de maintenir les prestations nombreuses et de qualité avec cette augmentation de la population. Nous avons ouvert plusieurs crèches, nous avons construit une nouvelle école, et nous avons lancé le projet de la prochaine législature, soit le 'Cœur de cité'. Tout ceci demande un travail considérable pour notre administration, et bien que le Conseil municipal ait régulièrement octroyé quelques postes supplémentaires, il est évident que ceux-ci ne suffiraient pas pour combler le travail dû à l'augmentation de la population et le report de responsabilités du Canton aux communes.

Cette année, ce n'est pas moins de 31 nouveaux postes ou compléments de postes qui sont demandés, cela équivaut à 23,7 ETP. Ces demandes de postes nous semblent toutes justifiées en regard des comptes 2018, où plus de CHF 1'600'000.- d'heures supplémentaires ou de vacances non prises ont été déclarées. Ces postes ne feront pas que l'administration soit confortable, mais elle permettra à notre Commune de garder la même qualité de prestations, et de continuer à évoluer dans une société moderne.

Donner les moyens à notre administration en lui garantissant du personnel est une chose, mais que fait un corps sans tête ? L'augmentation de la population et des prérogatives des communes a aussi modifié le travail des conseillers administratifs, les obligeant à assurer une présence bien plus grande, leur demandant un travail sur de nombreux dossiers, et ne leur laissant pas la possibilité de travailler à côté de leur mandat. Le Conseil administratif a donc décidé d'ajuster le taux d'indemnisation des conseillers administratifs, passant de 50% à 75%. Ce taux est encore bien en deçà de la réalité du terrain, mais il permet de s'en rapprocher légèrement.

Pour les Verts de Meyrin-Cointrin, il est indispensable que durant la prochaine législature, le 2^e pilier du Conseil administratif soit réexaminé et ajusté pour s'aligner sur les standards des employés de la Commune, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Comme vous avez pu le constater, la gauche composée des Verts et du PS de Meyrin-Cointrin a suivi une ligne claire pour ce budget : le voter tel quel avec juste deux demandes supplémentaires, une venant de la population via une pétition, la deuxième venant de la population via les élections. En effet, la vague verte visible lors des dernières élections nationales fut impressionnante. La population s'est positionnée pour demander ouvertement et fortement une prise en considération

du climat. La demande des Verts avec les SIG va dans ce sens. Nous reviendrons en 2020 avec une délibération demandant le passage à 100% de Vitale Vert au plus vite. L'urgence climatique est bien là, et il est temps de la prendre en considération à tous les niveaux.

Une dernière chose à relever : personnellement il s'agit du 9^e budget que je vote ce soir, et c'est la première fois – bien la première fois – que je vote le budget présenté par le Conseil administratif sans aucune modification. Je trouve par contre effrayant que nous ayons passé deux longues soirées de Conseil municipal pour voter le budget tel quel.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront ce budget, donnant enfin les moyens à notre administration de faire son travail correctement, et espère vous voir tous faire de même."

M. Cornuz remercie de ces prises de position, et annonce la mise aux voix des délibérations relatives.

Il met d'abord aux voix la délibération **n° 2019-23a**,

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'399'300.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire, dans certains cas, difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5 sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées sont uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées sont effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2019,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'399'300.-** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2021,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

M. Cornuz met ensuite aux voix la **délibération n° 2019-21a**,

relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2019,

DECIDE

PAR 26 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à CHF 30.-.

M. Cornuz annonce ensuite le vote de la délibération n° 2019-20a.

M. Serrano demande le vote à l'appel nominal. Il est soutenu par son groupe.

M. Cornuz met aux voix la **délibération n° 2019-20a**,

relative aux indemnités allouées en 2020 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2020 ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2019,

D E C I D E

PAR 16 OUI, 7 NON ET 3 ABSTENTIONS

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à CHF 438'017.-,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 250'000.-,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2020 suivantes :
012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

Résultats du vote nominal

Amato Maurice	oui	Hartmann Esther	oui
Boccard Pierre	non	Hayes Sasà	non
Brocard Eric	oui	Heiniger Claire	oui
Clerc Tobias	abs.	Iswala Placide	oui
Dimopoulos Elisa	oui	Lüthi Badia	oui
Dumalle Marcel	oui	Murciano Claudine	oui
Fabre Michel	oui	Pachoud Stéphane	oui
Falvo Francesco	oui	Schweizer Adriana	abs.
Frauchiger Roger	oui	Serrano Philippe	non
Gerson Moïse	non	Squillaci Nicola	non
Girardet Myriam	non	Tremblet Laurent	oui
Grognuz Fabien	non	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Halimi Hysri	oui	Wullschleger Corinne	abs.

M. Cornuz annonce ensuite le vote de la délibération n° 2019-19a.

M. Boccard demande le vote à l'appel nominal, en quoi il est soutenu par 3 autres personnes.

M. Cornuz passe vote de la **délibération n° 2019-19a**

relative au budget de fonctionnement annuel 2020, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2020 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 122'962'198.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 629'749.-, soit net CHF 122'332'449.-) aux charges et de CHF 122'991'546.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 629'749.-, soit net CHF 122'361'797.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 29'348.- ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 29'348.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 14'064'359.- ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2020 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centimes ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 44'012'336.- aux dépenses et de CHF 7'322'538.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 36'689'798.- ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 14'064'359.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 22'625'439.- ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2019,

DECIDE

PAR 20 OUI, 4 NON ET 2 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de CHF 122'962'198.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 629'749.-, soit net CHF 122'332'449.-) aux charges et de CHF 122'991'546.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 629'749.-, soit net CHF 122'361'797.-) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 29'348.-,
2. cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 29'348.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
3. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 44 centimes,
4. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 0 centimes ;
5. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de CHF 22'625'439.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
6. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Résultats du vote

Amato Maurice	oui	Hartmann Esther	oui
Boccard Pierre	non	Hayes Sasà	oui
Brocard Eric	oui	Heiniger Claire	oui
Clerc Tobias	oui	Iswala Placide	oui
Dimopoulos Elisa	oui	Lüthi Badia	oui
Dumalle Marcel	oui	Murciano Claudine	oui
Fabre Michel	oui	Pachoud Stéphane	oui
Falvo Francesco	oui	Schweizer Adriana	oui
Frauchiger Roger	oui	Serrano Philippe	non
Gerson Moïse	non	Squillaci Nicola	oui
Girardet Myriam	abs.	Tremblet Laurent	oui
Grognuz Fabien	non	Tschudi-Spiropulo Alejandra	oui
Halimi Hysri	oui	Wullschleger Corinne	abs.

(Sortie de Mme Wullschleger à 21h18.)

**M. Cornuz met aux voix la délibération n° 2019-22a,
relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'253'050.- pour les travaux de gros
entretiens et les acquisitions 2020 du patrimoine administratif et financier**

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2019-2029 dans lequel les projets sont planifiés;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 novembre 2019,

D E C I D E

PAR 25 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2020 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'253'050.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 2'253'050.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'253'050.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 195'218.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 455'744.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 30'000.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 1'750.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 1'750.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 607'800.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 95'311.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 9'000.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 3'500.- rubrique 57.330 en 10 annuités,
CHF 10'000.- rubrique 61.330 en 10 annuités,
CHF 15'400.- rubrique 71.330 en 10 annuités,
CHF 10'000.- rubrique 73.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 20'000.- rubrique 02.330 en 4 annuités,
CHF 329'418.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 330'450.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 102'507.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 21'869.- rubrique 54.330 en 8 annuités,
CHF 6'667.- rubrique 61.330 en 8 annuités,
CHF 6'666.- rubrique 73.330 en 8 annuités,

5. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt

auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'253'050.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.

M. Cornuz annonce que le processus budgétaire 2020 est terminé.

(Applaudissements.)

* * *

12. **Pétition n° X-2019-01a - Esplanade des Récréations. Rapport de la commission quartier des Vergers ad hoc (F. Grognuz, LR).**

M. Cornuz cède la parole au rapporteur.

(Retour de Mme Wullschleger à 21h20.)

M. Grognuz donne lecture du rapport de la séance de commission quartier des Vergers ad hoc du 30 octobre 2019 :

"M. Boccard, président, ouvre la séance et présente les deux pétitionnaires Mme Luongo et Mme Mondo, qui sont les cosignataires de cette pétition.

Après une brève introduction sur les motivations de cette pétition, les deux pétitionnaires projettent un petit film avec divers avis des habitants du quartier sur le SPP.

Mme Luongo précise que les interventions du film ne sont pas dirigées contre le SPP, mais tendent à montrer que les habitants ne sont pas vraiment au courant du projet.

Elle continue son exposé en expliquant que le plan localisé de quartier (PLQ) Les Vergers ambitionnait, déjà, d'ancrer le quartier au cœur du tissu socioéconomique, d'en faire un lieu d'échanges et de rencontres, et de mettre l'usager au cœur des espaces publics libres de toute construction.

Mme Mondo souligne que, si les jeux aménagés aux abords de la crèche sont de belle facture, ils sont clôturés et répondent davantage aux besoins d'éducateurs de la crèche et de l'école suédoise qui surveillent des enfants, qu'à celle d'une population enfantine plus âgée.

Mme Mondo souligne que la pétition a été signée par 130 personnes en neuf jours, sans publicité. L'idée de la pétition était de répondre aux rumeurs qui commençaient à s'élever.

Mme Luongo rappelle le projet de 'supérette autogérée' avec des produits obtenus directement des producteurs, proposé lors des premières soirées participatives, et celui d'obtenir des espaces vides appropriables par chacun, dont on dit aujourd'hui qu'il sera occupé par un pavillon de 500 m², ce qui n'est pas rien.

Mme Luongo a l'impression qu'il existe un clivage est en train de s'opérer au sein du quartier. On se demande aussi comment les livraisons seront opérées pour ce supermarché, dans un quartier défini comme étant piétonnier.

Mme Luongo, pour conclure, exprime cette impression partagée que l'on a 'complètement détourné le projet initial', que l'on a 'dérogé à la philosophie d'aménagement du quartier'.

Le Président remercie beaucoup de ce partage de ressenti et de cet exposé élaboré et étayé. Il ouvre un temps de questions.

Un commissaire admire le courage des pétitionnaires et salue leur initiative. Il indique que les élus réunis ici écoutent toutes les populations.

M. Tschudi voudrait d'abord exposer que les objectifs cités en début de présentation restent partagés, et ne sont pas 'trahis' comme suggéré, même si le travail n'est pas terminé. Il souligne que le quartier des Vergers est aux enfants, et le restera même avec ce pavillon.

Mme Luongo demande ce que l'on entend par mutualisation des espaces. M. Blondet répond qu'il s'agit de mise en commun, en tout temps, de dépendances privées et publiques au sein du quartier. La parcelle du pavillon est ainsi sur domaine public communal.

Le Président rappelle que le Conseil municipal s'est aujourd'hui engagé à l'unanimité à octroyer le droit de superficie à la Fondation Qualité de vie de quartier, qui finance le bâtiment et qui le louera au SPP, en tous cas dans un premier temps.

M. Blondet souhaite préciser pour la bonne compréhension du débat qu'on parle ici d'une 'servitude de superficie provisoire de dix ans et renouvelable', et non d'un 'droit de superficie', qui déploie des droits différents.

Un commissaire s'interroge sur comment les livraisons au pavillon seront effectuées. M. Tschudi répond que la solution n'a pas encore été trouvée ; ceci prendra du temps en rapport aux nombreux acteurs impliqués.

Plusieurs commissaires s'accordent à dire que cette pétition doit être renvoyé au Conseil administratif.

Après ces prises de positions, le Président soumet cette pétition à un renvoi au Conseil administratif, qui est accepté par 7 oui (2 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 1 UDC) et par 4 non (2 PS, 2 Verts)."

M. Cornuz remercie le rapporteur et ouvre le débat.

Mme Heiniger transmet la position des Verts :

"Lors du Conseil municipal du 15 octobre, les Vertes et Verts de Meyrin avaient proposé un renvoi de la pétition au Conseil administratif, sachant que ce dernier est également destinataire de la pétition.

Il nous semblait en effet que les pétitionnaires méritaient une réponse détaillée et bienveillante qui apporte un éclairage aux multiples points soulevés par la pétition ou par la lettre qui l'accompagnait.

Recevoir les pétitionnaires en revanche risquait de leur donner une illusion que nous allions modifier une décision que nous avons prise il y a bientôt une année et

demie, à savoir d'accorder une servitude de superficie pour la construction d'un bâtiment sur l'esplanade pouvant accueillir le SPP. Tout ceci est connu et public depuis bientôt deux ans, et a fait l'objet d'articles dans le Meyrin ensemble, et est débattu dans le quartier. Dès lors, il est un peu étonnant que des voix dissonantes attendent le matin du Bureau du dernier Conseil municipal pour déposer une pétition faite à la hâte sur internet pour contester un projet qui est en élaboration depuis de nombreux mois, et ceci au vu et su des acteurs du quartier et même au-delà.

A juste titre, notre dernier Conseil a voté à l'unanimité l'octroi de cette servitude de superficie permettant au projet de se concrétiser. Dès lors, il aurait été plus honnête de rencontrer les pétitionnaires pour leur expliquer notre décision et le cheminement qui a conduit à cette décision et échanger sur leurs doutes, esquisser avec eux des pistes constructives qui permettent de les rassurer en prenant en considération leurs craintes, sans pour autant remettre le projet en question, en renvoyant cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal a choisi de renvoyer le sujet à la commission des Vergers. Et les pétitionnaires, convoqués devant la commission, ont espéré qu'il y avait encore une possibilité de faire changer les choses, préparé un powerpoint, ainsi qu'un film. Ces éléments n'ont pas ébranlé notre point de vue, mais nous reconnaissons qu'ils sont le fruit de beaucoup d'efforts et de travail.

Il serait trop long d'évoquer les différents points de divergence que nous avons avec les pétitionnaires. Nous nous contenterons d'en évoquer seulement deux.

Les personnes que nous avons auditionnées ont prétendu qu'il y avait un fossé entre les coopératives et les habitants des autres immeubles du quartier des Vergers, et ont sous-entendu que la Commune était plus à l'écoute des uns que des autres. Si nous ne nions pas qu'il y a quelques habitants des Vergers qui ne sont pas partie prenante du projet agroalimentaire intitulé 'de la fourche à la fourchette', ce projet dépasse largement les coopératives et contribue précisément à fédérer des habitants propriétaires ou locataires d'appartement et des membres de coopératives. La tâche de la Commune, qui a voulu une mixité et une diversité dans le quartier, consiste précisément à favoriser un dialogue inclusif dans ce quartier, c'est-à-dire un dialogue qui n'exclue personne.

Plusieurs membres de notre parti vivent dans le quartier et/ou suivent de près les démarches participatives, et assurent que la fracture propriétaires/coopérateurs ne correspond pas à la réalité. Les adresses des membres du SPP, par exemple, en sont notamment la preuve.

Le deuxième argument qui nous paraît ne pas correspondre à la réalité, c'est de présenter l'espace qui va accueillir le bâtiment dont le SPP sera locataire comme un terrain de jeu indispensable pour les enfants. Le quartier des Vergers, alors que plusieurs espaces sont encore en chantier, est déjà considéré par les enfants comme un immense terrain de jeu, bien que de nombreuses places de jeux ne soient pas encore réalisées. Les potagers urbains et le poulailler sont aussi des espaces ludiques et pédagogiques pour les enfants. Les cheminements sans voiture permettent aux enfants de s'adonner au vélo et à la trottinette. Ainsi, le quartier des Vergers est aujourd'hui en Suisse un des quartiers les plus attrayants pour les enfants, à mille lieues de ce qu'était la première cité-satellite de Suisse.

Bien que les arguments des pétitionnaires ne nous aient pas convaincus, nous invitons le Conseil administratif à discuter avec les initiants de la pétition pour tenter de les réconcilier avec leur quartier."

Mme Girardet aimerait en préambule féliciter Mme Heiniger pour sa description 'parfaite' du quartier des Vergers. Elle dit sentir "qu'elle est motivée", et que "beaucoup d'entre vous y habitent". Elle trouve ceci "vraiment fascinant". Elle donne ensuite la position du MCG:

"Le MCG a particulièrement apprécié la présentation des pétitionnaires, qui ont fait un travail extraordinaire. Si nous sommes convaincus du bienfondé de cette pétition, malheureusement comme cela a été dit en commission, 'les jeux sont faits'. Par respect pour les pétitionnaires, nous demanderons donc un renvoi au Conseil administratif, comme cela a été le cas en commission."

M. Boccard prend position au nom du PLR:

"On approche de l'Escalade, là ; chacun vend sa soupe. Pour ma part, et pour notre part, il était important d'auditionner en commission les pétitionnaires. D'abord par respect pour leur pétition, deuxièmement pour mettre à plat toutes leurs revendications, revendications qui se sont d'abord attaquées au droit de superficie de la Fondation, mais qui ont soulevé, lors de l'audition, d'autres problèmes sous-jacents auxquels les habitants qui ne font pas partie du quartier des Vergers n'ont pas forcément accès ou l'idée que cela pourrait se produire. Cette audition, pour nous, a été très constructive, dans le sens où l'on a pu expliquer par A plus B l'évolution au niveau du Conseil municipal des décisions qui ont été prises, l'attente de délivrer ce droit de superficie, qu'il fallait que la Fondation soit créée, et que de ce fait on a délivré le droit de superficie à cette Fondation. Les pétitionnaires ont pris conscience que l'on ne pouvait pas faire marche arrière, mais d'un autre côté, au travers du dossier qui nous a été présenté et qui était fort bien argumenté et étayé, on a pu mettre à jour, je pense, certains problèmes inhérents naturellement à tout nouveau quartier mais qui doivent aussi attirer notre attention en tant que conseillers municipaux, surtout si l'on n'habite pas le quartier des Vergers. Le renvoi au Conseil administratif permettra aux conseillers administratifs d'étayer ce qui a été dit en commission et de donner une réponse circonstanciée à cette pétition. Si certains pensent qu'on a perdu du temps en commission, je ne le pense pas car on a reçu des gens, on les a écoutés, on a expliqué que d'un commun accord – ce qui n'est pas souvent le cas – les groupes politiques ont voté ce projet, et on a montré que même si l'on n'est pas du même bord politique, il y a une unité pour que la Fondation se mette sur pied, que le droit de superficie lui soit délivré, qu'il y ait un bâtiment qui se concrétise, un projet de très longue haleine. C'était mettre en face des pétitionnaires 'toute l'évolution qui n'est pas simple'. Pour reprendre les propos de Mme Heiniger, on ne peut pas dire : 'Je ne veux pas de soldes chez moi'. Il était important de leur donner la parole, de les écouter, et que nous, conseillers municipaux, puissions leur présenter nos arguments et les raisons pour lesquelles nous avons accepté ce projet."

M. Fabre remercie M. Grognez pour son rapport, même s'il le trouve 'extrêmement biaisé'. Il n'y est notamment fait aucune référence à ses interventions ou celles de Mme Heiniger. Il rejoint cette dernière dans son appréciation du travail "monstrueux" effectué par les deux pétitionnaires, bien que le petit film soit

uniquement à charge du SPP. Celles-ci ont été extrêmement déçues d'apprendre que le Conseil municipal avait pris sa décision dix jours auparavant, et même choquées par le processus. En tous les cas c'est ce que l'administration, qui a tenté de voir les deux dames après la commission, lui a relaté. Pour modérer ses propos tenus en commission, où il a pu dire que la séance n'avait servi à rien, il redit que le Conseil municipal a fait faire aux pétitionnaires un "énorme travail", et que la réponse aurait pu être donnée directement par le Conseil administratif, qui aurait pu les recevoir et leur expliquer que le Conseil municipal a pris sa décision à la majorité absolue. Le PS soutiendra le renvoi de la pétition au Conseil administratif, pour ne pas "faire de complications".

M. Tremblet annonce que pour le PDC il était également important d'écouter les pétitionnaires, même armées de signatures d'origines diverses et variées, d'autant plus que la pétition était adressée au Conseil municipal et au Conseil administratif. Clairement, les pétitionnaires ont produit un travail qui va au-delà de ce que les commissions ont l'habitude de voir venant de pétitionnaires. Il souligne que la commission ne leur en avait pas demandé autant.

Par ailleurs, il rappelle que le Conseil municipal voulait un quartier qui ne soit pas en marge de la commune, mais intégré à une ville existante. Il a entendu de la bouche des pétitionnaires qu'une fracture apparaît aujourd'hui entre les propriétaires et les coopératives, ce qui attire son attention sur un potentiel problème bien plus important. Le PDC souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif, en lui demandant de répondre de manière circonstanciée et qui tienne compte qu'"il en faut pour tout le monde aux Vergers" et qu'il faut éviter de blesser ou vexer une partie de ses habitants.

M. Gognuz constate que M. Fabre a écouté son rapport avec beaucoup d'intérêt, et admet qu'il a peut-être, en effet, oublié de lire le paragraphe rapportant l'intervention de Mme Heiniger et celle de M. Fabre. Il en donne lecture : "Une commissaire a ressenti un grand malaise devant cette présentation dont l'argumentaire 'partait dans tous les sens'. Un autre commissaire souhaite que cette pétition soit classée vu le vote de la délibération pour la Fondation vie de quartier."

M. Fabre remercie.

M. Cornuz ne croit pas que cela était indispensable. Plus personne ne demandant la parole, il soumet au vote le renvoi au Conseil administratif de **la pétition n° X-2019-01a - Esplanade des Récréations**. Le renvoi au Conseil administratif est accepté par 26 oui, soit à l'unanimité.

* * *

13. Rapport du délégué du Conseil municipal à la Maison Vaudagne (R. Frauchiger, MCG).

Le rapport des activités de la Maison Vaudagne entre septembre 2018 et juin 2019 par **M. Frauchiger** est le suivant:

"Le comité de l'association Maison Vaudagne s'est réuni treize fois durant cette période, soit aux dates suivantes : 03.09, 01.10, 15.10, 05.11, 26.11, 17.12 2018 et 14.01, 04.02, 04.03, 15.04, 06.05, 27.05 et 17.06 2019.

Le comité de gestion est composé des membres suivants : Mme Danièle Demmou, présidente; M. Jean-Marc Ibrahim Katcgekewa, vice-président; Mme Ruth Joye, trésorière; Mme Elisa Dimopoulos; M. Jean-François Roch; M. Luc Kottelat; M. Ralph Gehringer; M. Jean-Jacques Kohler; M. Enriqué Delgado; M. Placide Iswala; et M. Roger Frauchiger en tant que délégué du Conseil municipal.

Participent aux séances du comité : M. Boris Etori, coordinateur; Mme Caroline Bassi, secrétaire et réception, rédaction du procès-verbal des séances.

Participent à certaines séances du comité : Mme Esperanza Lalli, comptable; M. Patrick Arrigoni, maintenance technique, informatique.

L'équipe d'animation participe également à certaines séances du comité: M. Yves Mesot; Mme Cindy Bocquet; M. Hannen Barket; M. Charlie Gay; Mme Marie-Laure Pinatel; M. Vuzi Cerruti.

Sa mission

Dans un objectif général de prévention et de promotion de la qualité de vie, l'association et le personnel sont chargés d'une action socioéducative et socioculturelle destinée aux enfants et adolescents. La Maison Vaudagne est ouverte à l'ensemble de la population de Meyrin. Elle joue un rôle important dans l'élaboration du mieux vivre ensemble et de la solidarité intergénérationnelle et interethnique.

Organisation

L'équipe de professionnels se compose d'animateurs socioculturels HETS-ASE, de moniteurs, de stagiaires, d'apprentis, de personnel administratif et technique.

La Maison Vaudagne est une entreprise formatrice. Elle cultive ainsi la découverte de l'animation socioculturelle dans son ensemble, faisant participer tous ses acteurs à l'organisation et au déroulement des activités.

Les bilans et évaluations s'effectuent lors des colloques avec les animateurs et son coordinateur, puis en comité, lequel établit à chaque séance mensuelle un procès-verbal.

Finances

La Maison Vaudagne dispose d'une subvention annuelle de CHF 190'000.-. Lors de l'exercice 2018, les comptes ont été bien tenus, comme toujours.

Activités

La Maison Vaudagne s'efforce d'offrir un encadrement de qualité en proposant des activités adaptées à chaque âge, selon les secteurs : enfants (4-10 ans); big kids (enfants 10-13 ans); ados (12-18 ans).

K-fête (restauration à midi)

Les ados ont la possibilité de se restaurer à midi pour CHF 6.30. Victime de son succès, la Maison Vaudagne a atteint la limite de sa capacité d'accueil.

D'autres activités

Mercredis à ski, disco, anniversaire, petits jobs, foot en salle et boxe, soirées filles, formation de DJ.

Paroles de parents

Des rendez-vous qui permettent aux parents d'échanger sur les relations avec leurs enfants.

Secteur tout public

A Meyrin, la population a besoin d'espace, de partage, de rencontres pour rompre avec la solitude et éviter les situations d'exclusion. Dans une commune multiculturelle où plus de cent nationalités différentes se côtoient, l'enjeu communautaire est important.

La Maison Vaudagne, qui s'inscrit dans le dispositif associatif communal, souhaite, par son action, que cette mosaïque de cultures puisse tendre vers un sentiment d'appartenance. Forte de son expérience, elle s'appuie sur une réflexion qui aboutit à la création d'espaces communs, intergénérationnels et interculturels, afin de mettre les gens en relation. Pour cela, elle propose les dimanches associatifs en dix manches, soit des sorties et animations pour tous les âges et toutes les bourses.

Elle collabore avec d'autres acteurs de la commune comme le CEFAM, le GIAP, le Salto de l'Escargot et le service de la culture de Meyrin. Le partenariat se fait également avec d'autres communes, notamment Pregny-Chambésy et Collex-Bossy ainsi qu'avec le centre aéré de Cointrin.

La Maison Vaudagne a été aussi impliquée dans l'organisation et le déroulement de manifestations telles que Meyrin-les-Bains, Ethnopoly, le vide grenier, Antigél et de nombreuses activités où leur professionnalisme a été utile et reconnu par tous.

Cette année 2019, la Maison Vaudagne a été co-organisatrice avec l'Association des parents d'élèves (APE) de la 10^e édition d'Ethnopoly à Meyrin qui avait eu lieu le vendredi 17 mai. Pour votre information, Ethnopoly est un jeu interculturel, qui promeut la diversité culturelle. Il a pour but de susciter des représentations positives de l'autre de manière ludique. Il est également une plateforme de rencontres entre des personnes d'origines différentes. Meyrin, avec plus de 100 nationalités différentes présentes dans sa population, est un cadre idéal pour la réalisation de ce projet. Ce jeu s'adresse aux élèves de 7^P de toutes les écoles de Meyrin-Cointrin ainsi qu'aux habitants, associations, services et commerçants de Meyrin qui, chaque année, jouent le jeu et ouvrent leur porte aux élèves de la commune et aux encadrants bénévoles. Ce jeu rencontre un vif succès depuis une dizaine d'année.

La Maison Vaudagne a également ouvert la buvette 'Le Relax' gérée en partenariat avec Transit. Cette buvette a pour but de proposer un lieu convivial avec petite restauration et des animations gratuites pour tous publics. Le lieu est tenu par de jeunes Meyrinois qui, pour certains, effectuent leur première expérience de travail au travers des 'petits jobs'.

Perspectives 2020

'Quartier libre'

La Maison Vaudagne souhaite développer un projet d'accueil libre hors murs sur un territoire compris entre Gilbert centre, le Jardin botanique alpin et le cycle d'orientation de la Golette. Un joli projet conçu et amené par Mme Pinatel, animatrice ASE. Le but est de proposer de l'animation de rue aux enfants de ce grand quartier de Meyrin. Ce projet dans sa continuité a pour vocation de se déplacer dans d'autres secteurs de la ville.

La demande de subvention de CHF 30'000.- a été accordée par la FASe sur le fond FACS. L'idée de Mme Pinatel est de se déplacer sur un triporteur, soit un véhicule léger, atypique et qui attire l'œil, et qui puisse transporter du matériel et des goûters. Pour cela, plusieurs constructeurs ont été contactés afin d'obtenir des devis.

Actuellement, le dossier du triporteur est à l'étude par le comité Vaudagne qui a besoin de connaître divers éléments comme la charge utile, la puissance du moteur, le poids de l'ensemble (partie cycle, plateau et caisson), son délai de livraison, etc. afin d'effectuer un comparatif.

Travaux futurs de la Maison Vaudagne

Au-delà de ces projets et thématiques, la Maison Vaudagne s'emploie à l'organisation future du déménagement prévu au printemps 2020, soit deux ans de locaux provisoires, en attendant la rénovation du vieux bâtiment et la réalisation de la nouvelle bâtisse.

Le comité et l'équipe de la Maison Vaudagne ont réfléchi collectivement pour identifier les besoins en termes d'accueil des usagers, en travaillant sur les plans proposés par les architectes. Toutefois, une surprise de taille est venue contrecarrer les plans des architectes. La Commission des monuments et sites n'a pas validé l'exploitation du sous-sol sous la Maison Vaudagne. Elle a effet estimé que les fondations de la bâtisse n'étaient pas en mesure d'être transformées selon les plans architecturaux, car elles fragiliseraient l'ensemble du bâtiment.

Les architectes sont donc à l'étude pour déplacer les sous-sols éventuellement sous le parking extérieur.

Pour rappel, le déroulement du projet est comme suit:

- Vote du budget travaux en janvier 2019.
- Déménagement partiel au 1^{er} juillet 2019 : secteur enfants sur Bellavista, SBK au parasolaire des Boudines, activités ados et KFête à la salle Antoine-Verchère.
- Printemps 2020, déménagement des bureaux et salles de réunion en face de la chapelle de Meyrin-Village.
- Ces locaux seront provisoires durant deux ans, ceci jusqu'à juin 2021.

Divers

'Relooking' du site internet de la Maison Vaudagne par M. Arrigoni; départ en retraite de l'animateur M. Mesot, pour fin novembre.

Conclusion

Pour la cinquième année consécutive en tant que délégué extraparlamentaire du Conseil municipal, je peux mesurer le travail accompli par le personnel et le comité de la Maison Vaudagne. Ceux-ci œuvrent afin de développer la confiance en soi, le partage, l'habileté et l'imaginaire. Ils offrent aux enfants un espace où ils peuvent apprendre à vivre ensemble et découvrir de nombreuses activités à des prix accessibles pour les parents.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai suivi le projet d'agrandissement du centre de loisirs. J'ai pu constater l'étroitesse des locaux actuels et la nécessité d'offrir un espace plus vaste étant donné le nombre d'enfants accueillis. Par ailleurs, la liste d'attente encore conséquente n'a de cesse de s'allonger d'année en année.

Je vous recommande donc de bien vouloir suivre avec attention le projet d'agrandissement car il est important de répondre aux besoins des parents qui travaillent et de donner la possibilité aux professionnels d'effectuer leur mission éducative et sociale dans de bonnes conditions.

Aussi, je saisis l'occasion pour remercier le Conseil municipal du mandat confié car c'est avec beaucoup de plaisir que je remplis ma mission de délégué. Elle me permet de suivre les problématiques rencontrées sur le terrain et de voir comment la Maison Vaudagne, qui joue un rôle central dans notre commune, s'emploie à les régler et à encourager le 'vivre-ensemble'. "

M. Cornuz ouvre la discussion.

Mme Murciano remercie M. Frauchiger de son excellent rapport. Elle demande quel est le nombre d'inscriptions et d'enfants en liste d'attente actuellement à la Maison Vaudagne.

Mme Leuenberger n'a pas les chiffres à disposition, mais ils peuvent être obtenus. Elle souligne que les travaux d'agrandissement sont prévus pour faire face à la demande pléthorique.

Mme Murciano comprend que les travaux péjorent la situation.

Mme Leuenberger répond qu'ils créent en effet une situation de tension.

Mme Murciano parlait des inscriptions.

Mme Leuenberger répond que la pression sur la liste d'attente est la conséquence du développement démographique de la Ville.

Mme Murciano reçoit volontiers ces chiffres.

M. Cornuz propose de les insérer dans les réponses du Conseil administratif lors d'une prochaine séance plénière.

Mme Murciano demande comment M. Frauchiger, qui conseille aux conseillers municipaux de "suivre avec attention le projet d'agrandissement", pense que ce suivi peut être effectué.

M. Frauchiger pense notamment à un suivi des coûts des travaux au vu des modifications architecturales et de la possible évolution des coûts à la hausse.

M. Tschudi indique que le crédit de construction à venir est un moyen pour les conseillers municipaux de comprendre le suivi qui a été donné au concours, et l'étude en cours. Un chef de projet suit les coûts, comme c'est le cas pour tout projet de ce genre. Tout dépassement significatif est présenté et expliqué au Conseil municipal dans le cadre d'une demande de rallonge. En cas de dépassement mineur, le Conseil municipal est au minimum informé.

Il n'y a pas d'autre de demande de parole.

M. Cornuz prend acte de ce rapport avec remerciements à son auteur.

* * *

14. **Rapport de la déléguée du Conseil municipal au comité de rédaction du journal Meyrin ensemble (M. Girardet, MCG).**

"Le comité du journal Meyrin ensemble s'est réuni à dix reprises de novembre 2018 à octobre 2019. Pour mémoire, il se compose du rédacteur en chef Julien Rapp, de la secrétaire et verbaliste Ariane Hentsch, du maire en exercice, du représentant du Groupe consultatif, M. Baldacci, d'un représentant de l'AHVM, M. Brauchli, du Cartel, M. Kohler, et de deux délégués du Conseil municipal, M. Cornuz et moi-même. Ce rapport vous est présenté une fois par année par l'un de vos délégués à tour de rôle. En ce qui me concerne celui-ci sera le dernier.

Des nouveaux conseillers et conseillères municipales siégeant dans cet hémicycle, je me permets de vous brosser l'essentiel du contenu de nos séances même si la plupart d'entre vous en connaît le fonctionnement.

Chaque séance est structurée par un ordre du jour qui comprend au premier point la lecture du numéro sortant. Le travail des commissaires se concentre essentiellement sur des critiques constructives sur la mise en page, la mise en valeur des éléments graphiques ainsi que la hiérarchie des titres et articles selon le schéma rédactionnel établi lors de la séance précédente. Le représentant du Groupe consultatif donne l'avis de son groupe, ainsi que les représentants de l'AHVM et du Cartel. Toutes les remarques font l'objet d'un procès-verbal et sont transmises aux graphistes et prises en compte par le rédacteur en chef.

Puis le Comité travaille sur le contenu du numéro suivant. La structure générale du journal suit un schéma plus ou moins établi avec un éditorial en relation avec un article, d'un « zoom » traitant d'un sujet qui se développe sur une ou plusieurs pages. Suivent en fonction de l'actualité et des événements annoncés, toutes les informations concernant les manifestations culturelles, sociales ou sportives qui se déroulent sur la Commune ou alentours. Sans oublier l'agenda et les rubriques du Naïf ainsi que la vie des églises.

Au-delà de l'aspect technique du journal, le Comité s'est penché sur différents points concernant en outre la charge rédactionnelle du rédacteur en chef, la publicité, le manque d'informations écrites transmises par les associations, notamment sportives. Un travail important allant dans ce sens a été effectué par la secrétaire du Cartel et son représentant pour rassembler des articles dans cette rubrique sport. Le comité de diverses associations s'étant renouvelé, il est souhaité de profiter de l'annonce de leurs manifestations pour dresser un portrait de ces nouveaux présidents.

Demeure le problème de la distribution du journal qui ne donne toujours pas satisfaction. Plusieurs pistes sont envisagées, mais cela dépend aussi du budget attribué.

Le Groupe consultatif souhaiterait avoir dans le journal davantage d'informations sur le fonctionnement de la mairie et les divers volumes de travail (voirie, travaux, etc.). Des articles sur le sujet pourraient être l'occasion de sensibiliser la population à certaines problématiques et faire des portraits de collaborateurs et permettre ainsi la mise en valeur « d'hommes et de femmes de l'ombre ». Par exemple, la problématique des potagers urbains, dont l'esthétique laisse à désirer une bonne partie de l'année. Des jeux ont été aussi proposés tels que mots croisés, mots fléchés, mais notre journal étant déjà tellement fourni en informations et articles divers, que le projet a été remis aux calendes grecques.

Afin d'alléger la charge du rédacteur, les rubriques ont été rigidifiées avec un nombre de signes rédactionnels imposés, les modifications de dernière minute sont à éviter. Nous avons aussi décidé d'anticiper en préparant en avance des articles hors actualité et d'impliquer le Comité de rédaction notamment par une distribution de la tâche de relecture. Ceci suppose bien sûr un engagement personnel en temps.

Vous l'aurez constaté, au vu des délais entre Noël et Nouvel An pour la mise en page du numéro de janvier qui sort souvent mi-janvier, il a été décidé de faire un seul numéro décembre/janvier, et de sortir le numéro de février avant fin janvier. Ceci permettant également de réajuster les dates de parution des numéros suivants à la fin du mois qui précède sa sortie.

Nous avons aussi remarqué que des manifestations diverses qui se déroulent à Meyrin ne sont pas toujours signalées à la rédaction du journal par les organisateurs et/ou les chefs de service, ce qui provoque un manque rédactionnel et d'information à la population. Cela concerne aussi la page politique et le peu de retour sur les séances plénières du Conseil municipal.

Il est rappelé que de manière générale le journal communal est plutôt destiné à rassembler les Meyrinois et les inviter ou les inciter à participer à la vie de la commune. Dans cette optique les annonces d'événements sont priorisées par rapport aux retours sur les événements. Un certain nombre de retours peuvent être en revanche synthétisés afin de répondre aux demandes des associations.

Les membres du Comité sont unanimes: les différentes éditions étaient de très bonne qualité. Ils font remarquer la capacité du journal à intéresser des groupes divers de la population. Ils soulignent également l'équilibre qui a été trouvé dans la présentation graphique, plus stable et plus régulière.

Globalement le Comité de rédaction, en plus de l'ordre du jour habituel, a pu travailler et s'exprimer dans le but de trouver des solutions aux différents

problèmes à résoudre et ceci dans un esprit de coopération et lors de discussions très ouvertes. La contribution du Groupe consultatif par la voie de son représentant a été très constructive et a également permis d'avoir un avis extérieur au Comité.

Arrivée au terme de ce rapport, je tiens à remercier Ariane Hentsch pour sa disponibilité et son travail toujours d'une qualité irréprochable, Julien Rapp pour son investissement sans faille, mon collègue du municipal, Eric Cornuz pour ses interventions appréciées et pertinentes. Merci également aux représentants du Cartel, de l'AHVM et du Groupe consultatif pour leur irremplaçable et immuable contribution.

Merci à vous, collègues du Conseil municipal, d'avoir bien voulu lire ce rapport jusqu'à la dernière ligne."

M. Cornuz prend acte de ce rapport, avec remerciements à son auteur.

* * *

15. **Annonces de projets.**

Néant.

* * *

16. **Propositions individuelles.**

M. Squillaci propose de convoquer la commission affaires sociales et jeunesse pour traiter d'une proposition de subvention à l'achat d'abonnements TPG.

M. Cornuz répond que le président de commission, présent ici ce soir, aura pris bonne note.

* * *

17. Questions.

M. Boccard a observé récemment à la rue des Lattes un car qui souhaitait déposer des écoliers aux environs de 16h dans le parking de l'école, et n'a pas pu le faire en raison de l'encombrement du parking, qui a bien duré un quart d'heure et a généré de fortes tensions entre ses protagonistes. Finalement les enfants ont dû descendre du car directement dans la rue. Il demande si l'on peut envisager une coordination entre l'école et la police municipale pour permettre aux cars d'enfants d'entrer correctement dans le parking. Il suggère que la police municipale "prenne contact".

M. Boccard a par ailleurs observé à la rue des Boudines des agents de la police municipale (APM) chargés de la sécurisation, postés à l'abri sous un immeuble alors que la patrouilleuse était sous la pluie, une image peu flatteuse pour la Commune.

M. Tschudi répond que la police municipale, dans sa mission de proximité, peut tout à fait intervenir si on la sollicite pour accompagner ce type de manœuvre. Elle n'a certainement pas été appelée dans ce cas-là. En même temps, les enseignants peuvent aussi assurer la sécurité des enfants lorsque c'est nécessaire, comme il a pu le faire lui-même durant sa carrière d'enseignant.

M. Boccard a observé, il y a trois semaines, alors qu'il faisait ses courses au Pan du Maraîcher sur la place des Cinq-Continents, l'arrivée à 8h31 d'un exposant asiatique du marché en provenance de Nyon, qui a été fustigé par le contrôleur du stationnement. Sachant combien il est difficile de trouver des commerçants, il s'interroge sur cette attitude qui ne respecte, à son sens, pas le sens des proportionnalités, surtout dans le cadre de ce marché dans lequel on ne met peut-être pas autant de moyens que dans celui du village.

M. Tschudi répond, sans vouloir se prononcer sur la manière, que l'administration n'a pas reçu de plainte qui lui permettrait d'y répondre et d'organiser une éventuelle médiation. Il rappelle que les exposants ont une heure limite d'arrivée, et que la police est chargée de la faire respecter. Il a lui-même été voir l'ensemble des marchands de cette place samedi dernier, et ce traiteur ne s'est pas plaint. Par contre, un autre marchand – qui prétend que M. Boccard est le seul conseiller municipal à faire ses courses chez lui – se plaint de manière continue. Plus largement, M. Tschudi indique qu'il existe au niveau cantonal une cellule où la population peut se plaindre d'une maltraitance de la part d'un policier municipal ou cantonal.

M. Boccard indique qu'il fait son travail de conseiller municipal en rapportant ce qui se passe dans la commune, et se réjouit de l'existence à Genève d'un "mur des lamentations".

M. Boccard rapporte ensuite une problématique observée au chemin de la Citadelle, dont il dit qu'il ressemble davantage aux tranchées de Verdun qu'à un chemin. Cette voie est empruntée par de nombreux engins de chantier qui n'allument pas leur gyrophare orange et s'accaparent l'espace autour des chantiers, rendant le passage dangereux pour piétons et cyclistes. Il demande si la police pouvait aussi être attentive à cette situation.

M. Tschudi prend bonne note de ce point, qu'on lui a déjà signalé, et dont il a déjà notifié le service de l'urbanisme. Il demandera demain matin à la police municipale de vérifier que les installations de ces chantiers cantonaux sont bien conformes.

M. Boccard relate le cas de l'une de ses clientes, hémiplegique depuis trois ou quatre ans et veuve depuis le 10 septembre dernier. Ses enfants, venus de l'étranger pour l'assister, sont repartis, et il a pris personnellement l'initiative d'en avertir Mme Baron-Levrat, co-responsable du service développement social et emploi, et Mme Leuenberger, maire, qui ont probablement fait suivre l'information. Or, à ce jour, cette dame n'a pas été contactée par l'administration. Il demande que le service des aînés se saisisse de ce cas. Il estime en effet qu'on doit pouvoir attendre de l'administration qu'elle dirige les aînés vers les services et prestations appropriés.

Mme Leuenberger prend note de ce point, qui est une remarque et non une question, et qui ne fera donc pas l'objet d'une réponse écrite lors de la prochaine plénière. Elle souligne que ce n'est absolument pas la posture des services de l'administration ne pas donner suite à une requête, que celle-ci émane d'un conseiller municipal ou d'un autre citoyen. Elle contactera les services pour s'informer du suivi de ce cas, et pour s'assurer que les bonnes informations de contact ont été reçues.

M. Boccard a constaté des problèmes d'éclairage à la campagne Charnaux, qui peuvent créer un danger lorsque des vélos électriques circulant sans lumière et des piétons, en particulier les maîtres de chiens, partagent les cheminements.

M. Tschudi prend note de cette remarque. Il profite de la tribune qui lui est donnée ici pour encourager les conseillers municipaux et citoyens qui observent ce type de dysfonctionnement potentiellement dangereux à ne pas attendre la plénière suivante pour en avertir l'administration. Il avertira le service de l'urbanisme de cette observation précise.

M. Grognuz demande s'il est possible d'installer des lampadaires additionnels à l'entrée du hameau de Mategnin, où il fait très sombre.

M. Cornuz prend note. Il fait remarquer qu'il s'agit ici plutôt d'une proposition individuelle, et qu'elle ne fera donc pas non plus l'objet d'une réponse lors d'une prochaine plénière.

Mme Wullschleger demande si l'administration a informé les entreprises meyrinoises qu'elles doivent désormais payer une taxe sur les déchets. Elle signale que les entreprises meyrinoises au 15, route du Mandement, paient déjà Transvoirie pour la récupération de leurs déchets.

M. Devaud répond que les sociétés de moins de 250 collaborateurs paient une taxe annuelle à cet effet, et en effet elles en toutes été informées.

Mme Wullschleger demande de confirmer que toute entreprise d'une à huit personnes doit payer une taxe supplémentaire sur les déchets.

M. Devaud explique que ce n'est pas une taxe sur les déchets. Il s'agit d'une taxe sur la levée hebdomadaire de containers de 400 litres pour les "déchets normaux". Le reste des déchets est pris en charge par les entreprises elles-mêmes. C'est ce qu'exige la loi.

Mme Wullschleger n'a pas tout compris. Elle signale que les entreprises du 15, route du Mandement paient la levée de leurs déchets, avec un prix de levée et un prix à la tonne. Ils ne jettent rien dans les Moloks de la Commune.

M. Devaud explique que la Commune effectue une levée hebdomadaire des déchets de toutes les entreprises.

Mme Wullschleger demande de quelles entreprises il s'agit.

M. Devaud répond que les entreprises de plus de 250 collaborateurs gèrent leurs déchets directement avec Transvoirie. La Commune lève les déchets "normaux, ménagers" de ces entreprises.

Mme Wullschleger précise que les entreprises du 15, route du Mandement sont des garages et carrosseries; elles ne génèrent aucun déchet ménager.

M. Devaud estime que tout le monde génère des déchets ménagers.

Mme Wullschleger répète que ce n'est pas le cas au 15, route du Mandement, à l'exception peut-être du restaurant.

M. Devaud préfère suspendre ici sa réponse et en parlera à M. Chatelain, responsable du service de l'environnement et de la gestion des déchets. Ce dernier lui a d'ores et déjà confirmé que les factures annuelles ont été envoyées aux entreprises. **M. Devaud** fournira une réponse circonstanciée lors de la prochaine plénière.

Mme Heiniger demande où et quand les conseillers municipaux peuvent rendre le classeur contenant le projet imprimé de budget.

M. Cornuz estime qu'en effet ces classeurs peuvent être réutilisés pour les prochains examens de comptes ou de budgets.

Mme Leuenberger suggère que les conseillers municipaux les rapportent en mairie, où ils seront pris en charge pour recyclage. Ou on peut aussi les empiler pour en faire une "jolie petite sculpture".

M. Cornuz estime que ce peut être en effet une bonne idée pour le Fonds d'art contemporain de Meyrin (FACM).

* * *

M. Cornuz remercie les conseillers municipaux pour les échanges de cette soirée et de la veille, les membres de l'administration pour leur soutien dans les travaux du Conseil municipal, et leur rappelle d'envoyer au plus vite et par courriel les rapports et prises de positions de ces deux séances au secrétariat général. Il rappelle également que le délai de remise des objets politiques pour la séance du mois de décembre est fixé au mercredi 27 novembre 2019 à minuit.

La séance est levée à 22h05/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 17 janvier 2020.

Le 1^{er} secrétaire :

Le président :

Hysri HALIMI

Eric CORNUZ